



Focus 2 – Octobre 2026

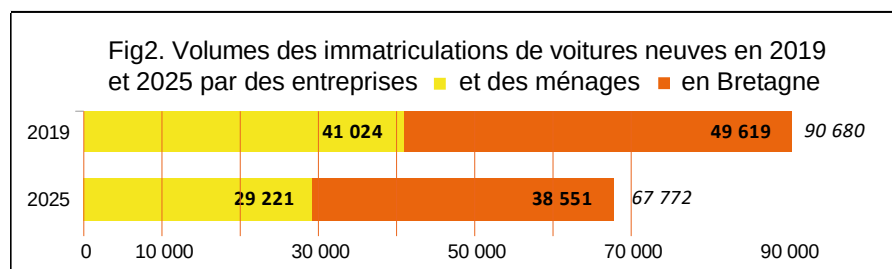
Voitures d'entreprise : comme les ménages, professionnels et administrations se tournent de plus en plus vers des motorisations alternatives aux thermiques

Auteurs : Cyril Gicquiaux, Pascal Lauzier, Émeric Marguerite

Les professionnels et administrations accélèrent leur transition vers l'électrique et l'hybride

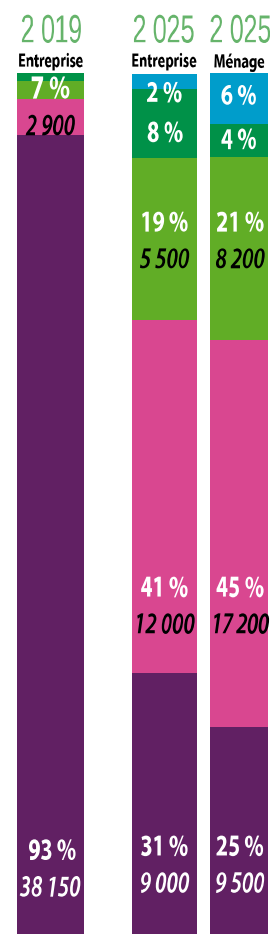
Le marché de la voiture neuve poursuit son recul en Bretagne comme au niveau national. Avec 67 772 immatriculations en 2025, les ventes ont diminué d'un quart depuis 2019, où 90 680 voitures neuves avaient été vendues (Fig2). Dans ce contexte, la part des personnes morales reste stable et représente environ 43 % des achats, contre 53 % au niveau national.

Derrière cette baisse des volumes, le marché s'est profondément transformé. Professionnels comme ménages se détournent de plus en plus rapidement des motorisations exclusivement thermiques. En 2019, l'essence et le diesel représentaient respectivement 93 % des achats des personnes morales et 92 % de ceux des ménages. En 2025, elles ne comptent plus que pour 31 % chez les professionnels et de 25 % chez les particuliers. À l'inverse, les motorisations alternatives occupent désormais une place centrale. L'électrique représente environ une voiture neuve achetée sur cinq, aussi bien chez les personnes morales que chez les ménages. Les hybrides rechargeables sont mieux représentées dans les achats professionnels : elles regroupent 8 % des immatriculations, contre 4 % chez les ménages. C'est surtout l'hybride non rechargeable qui domine désormais les ventes. Avec environ quatre voitures sur dix, elle constitue la première motorisation achetée, aussi bien par les professionnels que par les ménages.



**Fig 1- Ventes voitures neuves
Entreprise/Ménage
(part et effectifs)**

En raison des arrondis le total peut dépasser les 100%



sources : RSVERO SDES

■ Diesel (GO) Essence (ES)
■ Hybride non rechargeable (HNR)
■ Électrique (EL)
■ Hybride rechargeable (HR)
■ Gaz

Représentant près de trois voitures en circulation sur dix, les motorisations alternatives plus présentes dans le parc des professionnels que dans celui des ménages

La croissance du parc automobile se poursuit en Bretagne plus fortement que dans les autres régions (+5,4 % entre 2019 et 2025, contre +3,9 % en France). Les véhicules professionnels représentent 6 % du parc en circulation en 2025 (8,6 % en France). Cette croissance s'accompagne d'une forte diversification des motorisations. Alors que 96 % des véhicules professionnels étaient thermiques en 2019, ils n'en représentent plus que 71 % en 2025, contre 92 % chez les ménages. Le parc professionnel compte désormais 13,3 % d'hybrides non rechargeables, 8,4 % d'électriques, 6,8 % d'hybrides rechargeables et 0,5 % de véhicules au gaz. Le parc professionnel est également plus récent : l'âge moyen des véhicules d'entreprise est de 4,8 ans, contre 11,5 ans pour les ménages. De surcroît, ce parc professionnel vieillit moins vite que celui des ménages (entre 2019 et 2025 +0,5 an contre +1,2 pour le parc de voitures des particuliers).

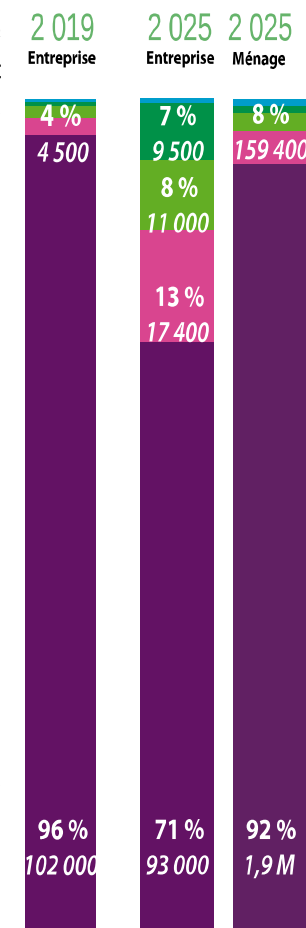
Enfin, le poids moyen des véhicules augmente, notamment pour les modèles électriques et hybrides rechargeables, sous l'effet de la mise en circulation de véhicules plus lourds, de plus grand gabarit ou offrant davantage d'autonomie. *

Contexte

L'évolution des motorisations des voitures achetées par les entreprises et administrations est largement portée par une législation de plus en plus incitative. La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 a instauré des obligations d'achat de véhicules à faibles émissions pour les flottes d'entreprises dépassant certains seuils. Ces obligations ont été renforcées par la loi Climat et Résilience, avec l'introduction de pénalités en cas de non-respect (taxe sur l'utilisation des véhicules et taxe annuelle incitative liée à la LOM). Les règles sont plus strictes dans le secteur public : pour les flottes de plus de 20 véhicules légers, les objectifs d'achat varient de 30 % à 50 % selon l'entité (50 % pour l'État, 30 % pour les collectivités). Dans le privé, l'objectif était de 20 % pour les flottes de 100 véhicules en 2024. Selon le SDES (service statistique ministériel rattaché au Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) au sein des ministères Aménagement du territoire Transition écologique) seule une entité privée sur quatre l'a atteint, contre une sur trois dans le secteur public.

**Fig 3- Parc de voitures
Entreprise/Ménage**
(part et effectifs)

En raison des arrondis le total peut dépasser les 100%



sources : RSVERO SDES

- Diesel (GO) Essence (ES)
- Hybride non rechargeable (HNR)
- Electrique (EL)
- Hybride rechargeable (HR)
- Gaz